

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

\*10162012\*

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS  
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

25 OCT. 2010

N°

Greffé

N° d'entreprise : 0412009280

Dénomination CLUB 7491  
(en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Place de Steenkerque 9 à 7090 Steenkerque

**Objet de l'acte** : TITRE VIII - Démissions - Nominations - Confirmation de mandats

Démissions, nominations et confirmation de mandats approuvées lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2010.

**Démissions**

L'assemblée acte les démissions, des fonctions d'Administrateurs de l'Association de Messieurs :

Luc Declerck, Président  
demeurant rue de l'Hotel 10 à 7090 SteenkerquePaul Derycke, Secrétaire  
demeurant rue du Haut Bosquet 10 à 7090 Steenkerque**Nominations**

L'assemblée appelle à l'unanimité, aux fonctions d'administrateurs, de l'Association Messieurs :

Guy Frémal,  
demeurant rue du Haut-Bosquet 9 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 57.04.29-541.08Alain Horlait,  
demeurant rue du Bucq 8 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 55.02.28-075-60

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014 – 2018 – 2022 conformément à l'article 18.

**Confirmation de mandats**

L'assemblée renouvelle à l'unanimité le mandat d'Administrateur de Monsieur

Jean Michiels,  
demeurant rue du Bucq 1 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 62.01.17-331.80

dont le mandat est venu à expiration le 20 juin 2010;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.**Au verso** : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Volet B - suite

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2014 – 2018 – 2022 conformément à l'article 18.

L'assemblée confirme les mandats des administrateurs suivants :

**COURSIER Jean-Marie, Président**  
demeurant rue du Bucq 67 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 42.08.01-327.96

**HORLAIT Hugues, Secrétaire**  
demeurant rue du Bucq 8 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 83.07.22-369.84

**COURSIER Benjamin Administrateur**  
demeurant rue de Braine 45 à 7090 Petit Roeulx  
Numéro de registre national : 73.12.07-357.80

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2011 – 2015 – 2019 conformément à l'article 18.

**BOUVEZ Patrick, Administrateur**  
demeurant rue du Haut Bosquet 187 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 55.01.14-109.51

**MICHEL David, Administrateur**  
demeurant rue Jean Jaurès 20 à 7190 Ecaussinnes  
Numéro de registre national : 73.08.02-407.55

**GOUDAILLIER Patrick Administrateur**  
demeurant rue du Fayt 1 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 69.10.04-017.24

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2012 – 2016 – 2020 conformément à l'article 18.

**MICHEL Jean-Luc, Trésorier**  
demeurant place de Steenkerque 1 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 62.10.02-081.67

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2013 – 2017 – 2021 conformément à l'article 18.

**Hugues Horlait,**  
demeurant Rue du Bucq 8 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 83.07.22-369.84

est nommé Président.

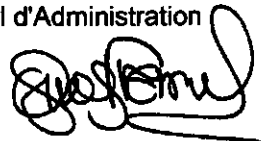
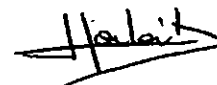
**Guy Frémal**  
demeurant Rue du Haut Bosquet 9 à 7090 Steenkerque  
Numéro de registre national : 57.04.29-541.08

est nommé Secrétaire.

En cas de vacance d'un mandat par décès, démission ou révocation, un administrateur peut être nommé par l'Assemblée Générale. Il achève dans ce cas, le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Pour le Conseil d'Administration

Guy FREMAL  
Secrétaire

Hugues HORLAIT  
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature